

22 Novembre 1934

I- La conférence de la France métropolitaine et d'outre-mer

La presse française publie le communiqué suivant, fait par le Ministère français des Colonies, relatif à l'organisation d'une Conférence de la France Métropolitaine et de la France d'Outremer :

« COMPOSITION DE LA CONFERENCE – Le ministre désire que la Conférence soit l'occasion d'une large consultation où tous les intérêts en cause, métropolitains ou coloniaux, puissent être entendus et débattus.

Seront en conséquence appelés à participer aux travaux de la Conférence et ont été à cet effet convoqués :

- a) Un représentant des administrations publiques intéressées ;
- b) Les représentant élus de la France d'outre-mer – sénateurs et députés coloniaux et africains – délégués élus au conseil supérieur des colonies, délégués des grands conseils ou organismes similaires de Tunisie, Maroc, Syrie, délégations financières algériennes, etc., conseil supérieur des colonies et autres organismes officiels coloniaux, délégués des grandes commissions parlementaires ;
- c) Les représentants des intérêts privés métropolitains et coloniaux sous les auspices des principaux groupements et associations qualifiés. Il a été également fait appel dans cette catégorie à la collaboration des représentants indigènes pour les colonies ou territoires les plus importants.

L'ensemble de cette représentation tripartite constitue un effectif d'environ deux cents délégués.

En outre, la Conférence entendra, à titre consultatif et sur des points déterminés, des personnalités ou associations qualifiées qui en auront fait la demande ou qu'il lui paraîtra nécessaire de convoquer.

Commissions – La Conférence comprendra cinq commissions :

- a) Commission économique, qui traitera des questions douanières et de politique générale ;
- b) Commission de la production métropolitaine et coloniale, chargée de l'inventaire comparé des productions métropolitaine et coloniale, de l'examen des conditions de ces productions, de leur ajustement éventuel, etc.
- c) Commission financière, consacrée aux questions budgétaires, de banque, de crédit, etc.
- d) Commission de l'outillage colonial, qui examinera les problèmes de transports par fer, par air et par eau, les programmes de travaux, aménagement, tourisme, propagande, etc.
- e) Commission de prévoyance sociale, qui traitera les questions sociales, hygiène, enseignement, etc.

Chacune de ces commissions se divisera en sous-commissions selon les exigences de ses travaux.

Les noms des présidents des cinq grandes commissions seront communiqués ultérieurement, lorsque toutes les personnalités pressenties auront fait connaître leur adhésion.

ORGANISATION MATERIELLE DE LA CONFERENCE.- La séance inaugurale de la Conférence et la séance de clôture auront lieu au musée permanent des colonies.

La séance inaugurale aura lieu en la présence du président de la République.

Les séances des commissions auront lieu au ministère des colonies et dans divers locaux des agences coloniales. Des précisions sur ce point seront communiquées en temps utile.

Le secrétariat général de la Conférence est installé au ministère des colonies (bureaux du sous-secrétaire d'Etat).

Un service de renseignements à la presse et un service de communiqués fonctionneront dès l'ouverture de la conférence.

Provisoirement, le secrétaire général sera à la disposition des membres de la presse le lundi et le jeudi, de 11 heures à midi. »

Il s'agit, comme on le voit, d'une manière de pendant à la Conférence impériale britannique d'Ottawa.

La Syrie est nommée dans le document, le Liban omis : simple omission, car le Liban sera sans doute représenté à la Conférence.

Cette Conférence, qui doit synthétiser les efforts régionaux de ses délégués, ne donnera des résultats que dans la mesure où ils auront préparé la tâche.

Nous ne devons pas être les derniers à préparer la nôtre. Et nous suggérons qu'une commission qualifiée soit créée ici pour désigner les compétences, coordonner les travaux, constituer un dossier sérieux et s'entendre sur ce qu'il y aura à dire. Car un tel travail, pour ne pas donner lieu aux confusions dans lesquelles se terminent les projets de ce genre, nécessite une préparation minutieuse, des desseins précis et un bagage considérable de statistiques et d'idées claires. Nous ne verrons certes par d'objection, pour la circonstance, à être englobés dans la « France d'outremer », encore que nous ne jouissions guère des avantages que peut comporter cette appellation.

Il ne faut pas qu'à la Conférence de la France Métropolitaine nous jouions un rôle de figurants.

D'accord avec les représentants du Mandat, le Liban aura sans doute quelque chose à dire à Paris.